



SANTÉ

La ville met en place la mutuelle communale

Pour que l'accès aux soins soit possible pour tous, la ville a noué un partenariat pour créer la Mutuelle communale kremlinoise.

Publié le 16 septembre 2021

Pour que l'accès aux soins soit possible pour tous, la ville a noué un partenariat pour créer la Mutuelle communale kremlinoise.

Les permanences auront lieu le 1er et le 3ème jeudi du mois.

Retrouvez les prochaines dates des permanences :

- Jeudi 20 janvier*
- Jeudi 3 février*
- Jeudi 17 février*

Pour plus de renseignements complémentaires, la mutuelle est joignable par courriel à l'adresse suivante mutuelle-communale@mmei.fr ou par téléphone au 0 805 037 110.

Quels avantages pour cette complémentaire santé ?

La complémentaire santé présente de nombreux avantages pour les Kremlinois :

- Ouverte à tous les habitants de la commune ;
- Aucune limite d'âge à l'adhésion ;
- 2 offres selon vos besoins : essentiel et confort ;
- Des frais de gestion très bas ;
- Pas d'augmentation liée à l'âge après 66 ans ;
- Cotisation gratuite à partir du 3e enfant ;
- Pas de délai de carence : couvert dès le 1er jour d'adhésion ;
- Une mutuelle conçue pour offrir une solidarité inter-générationnelle, efficacité et qualité

- une mutuelle engagée : entraide, solidarité intergénérationnelle, efficacité et rapidité.

Pour en savoir plus et vous renseigner :

- Des permanences sont assurées le 1er et 3ème jeudi du mois en mairie (aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville)
- Tél. : 0805 037 110
- Courriel : mutuelle-communale@mmei.fr